

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2022_10_068

Sur convocation en date du 18 octobre 2022, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 24 octobre 2022 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

BOZONNET-MEUNIER Kathy	BABUT Aurore	FAYARD Pascal
THEVENET Jean-Marc	BERTHET Dominique	FERRIER Patricia
BERLAND Martine	CALMUS Zarouhine	GAY Daniel
MARTIN Hubert	CARLIER Albert	GEOFFRAY Karine
CHATELAIN Béatrice	CHIROL Xavier	GOYAT Pascal
SIMONET Jean-Michel	CORDIER Michel	MONTIBERT Pierre
	DUBOIS Loïc	PERNET Martin
	DUCLOS Laurent	PEYROT Pascale
	DUCROZET Isabelle	SUPIE Sylvie
	FALAISE Alain	VOVILIER Christian

Procurations :

Madame Olivia PANEL donne procuration à Monsieur Martin PERNET

Madame Cathy PIVET donne procuration à Madame Sylvie SUPIE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc THEVENET

Mise en ligne le : 26/10/2022

Grand Bourg Agglomération – Secteur Unité urbaine Travaux de construction, renforcement, réfection et entretien de voirie Convention constitutive d'un groupement de commandes

Présentation des décisions par Monsieur Jean-Marc THEVENET, Maire adjoint.

Il est rappelé que, dans un souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, ont été mis en place, depuis 2019, par la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse avec les collectivités intéressées, des groupements de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie.

Ainsi, dans le même souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, il est proposé de renouveler le groupement de commandes afin de pourvoir au besoin de travaux susmentionnés. Par ailleurs, afin de rationaliser le fonctionnement, la convention constitutive de groupements de commandes aura désormais une durée illimitée.

Ainsi, il est proposé de conclure ladite convention entre les collectivités suivantes :

- commune de Bourg-en-Bresse,
- commune de Péronnas,
- commune de Saint Denis-lès-Bourg,
- commune de Viriat,
- communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse.

La convention ci-annexée constitutive dudit groupement définit le fonctionnement du groupement et prévoit notamment la désignation de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse comme coordonnatrice du groupement. À ce titre, cette dernière sera notamment chargée de procéder, dans les règles du droit de la commande publique, à la passation de l'accord-cadre (élaboration du dossier de consultation, gestion de la procédure de mise en concurrence, signature et ratification des accords cadres).

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2022_10_068

Chaque membre du groupement de commandes aura en charge notamment d'émettre les bons de commandes et d'effectuer les paiements correspondants à ses besoins.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité (29 voix pour),

- **AUTORISE** l'adhésion de la Commune de PÉRONNAS au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ;

- **DÉSIGNE** la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse en tant que coordonnatrice du groupement de commandes ;

- **APPROUVE** les termes des conventions constitutives de groupement de commandes entre les communes de Bourg-en-Bresse, Péronnas, Saint Denis-lès-Bourg, Viriat et la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse ;

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention susvisée et tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 24 OCTOBRE 2022



Le Maire

Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,

Jean-Marc THEVENET